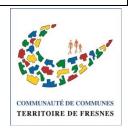
NOTICE EXPLICATIVE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/2023

SUR LE PORTAIL FAMILLE « BEL AMI » DEMATERIALISE

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,



Vous trouverez, ci-dessous, les explications par photos pour procéder à l'inscription scolaire de votre enfant.

La procédure est signalée par des flèches rouges.



1. METTRE A JOUR LES INFORMATIONS ET VALIDER LES REGLEMENTS DE SERVICES

> Dans un premier temps, il est impératif de valider et d'accepter les règlements de fonctionnement des accueils, sans quoi la suite de l'inscription 2022/2023 ne pourra se faire.



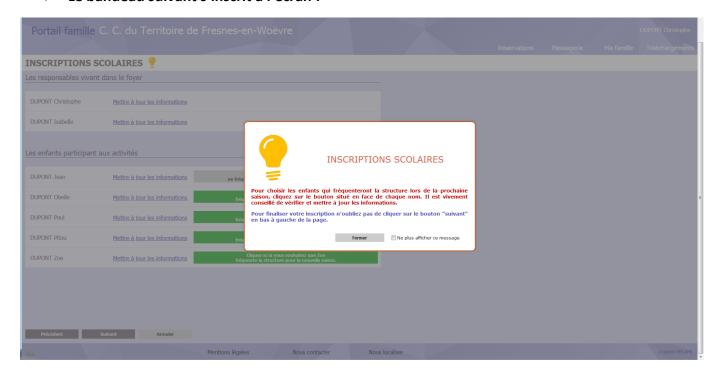


- ➤ Il est important de vérifier et noter les nouvelles informations sur « mettre à jour les informations », soit :
- la classe de votre enfant ;
- les problèmes médicaux qu'il vous semble nécessaire de communiquer pour la bonne prise en charge de votre enfant ;
- les changements de contacts directs : mail, adresse, téléphone, etc...

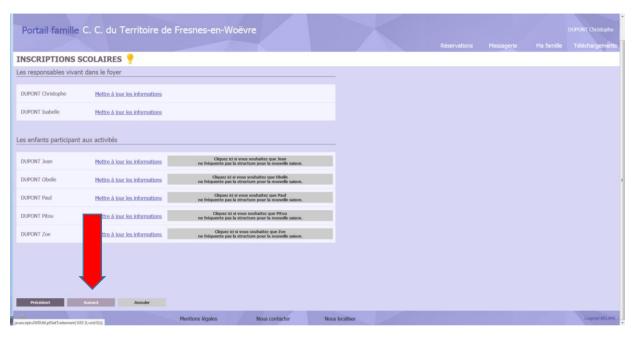
Ces informations permettent la continuité du lien avec nos services en cas de nécessités et/ou problèmes ; elles peuvent être modifiées à tout moment par vos soins.



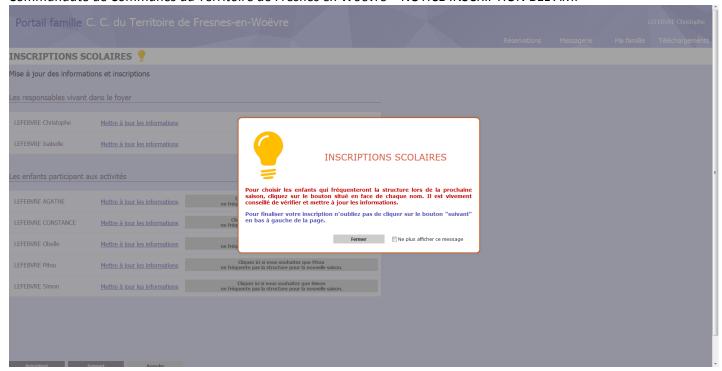
Le bandeau suivant s'inscrit à l'écran :



> Une fois les changements de renseigneùments terminés, cliquez sur « suivant » :



Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre – NOTICE INSCRIPTION BEL AMI



Cochez « j'ai lu et accepté » et validez :

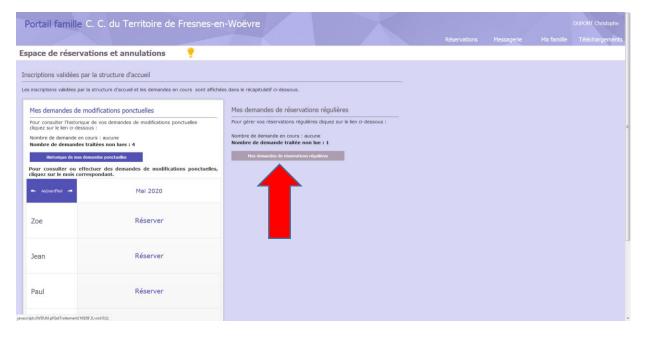


2. INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX SERVICES ET ACCUEILS

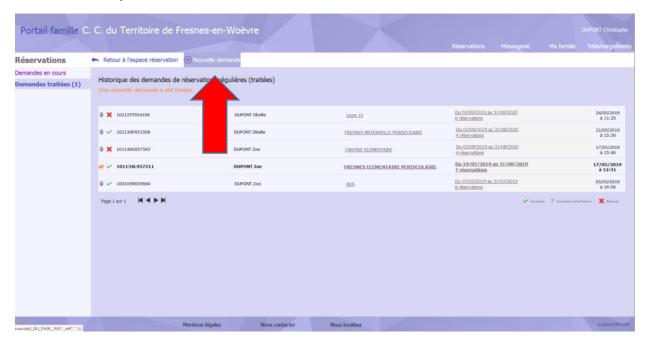
➤ Vous pouvez passer à la seconde étape : inscrire votre enfant aux activités / services pour l'année scolaire 2022/2023 ; cliquez sur « mes réservations » :



Pour l'inscription aux services suivants ,transports scolaires, restauration scolaire et acccueils periscolaires , veuillez cliquer à l'endroit de la flèche rouge « Mes demandes de réservations régulières » :



Veuillez procéder à une nouvelle demande :



> Ce pour chaque enfant rattaché à votre famille.

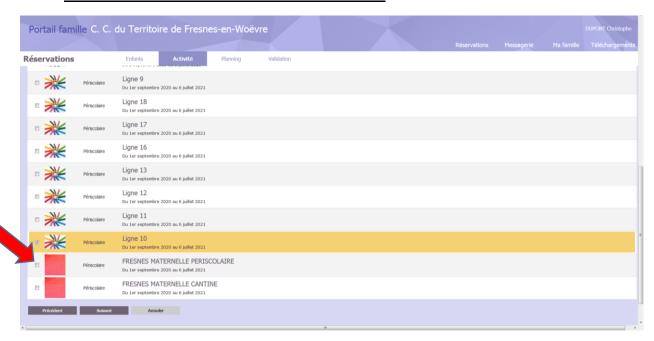
Pour les parents séparés, un portail « Bel Ami » peut se faire pour chacun des responsables légaux. La facturation sera établie en fonction de la demande de réservation le parent concerné par la période. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter nos services.



A cet endroit, vous cliquerez sur la réservation de service qui vous intéresse. Le descriptif de chaque ligne est accessible dans les règlements auparavant validés.

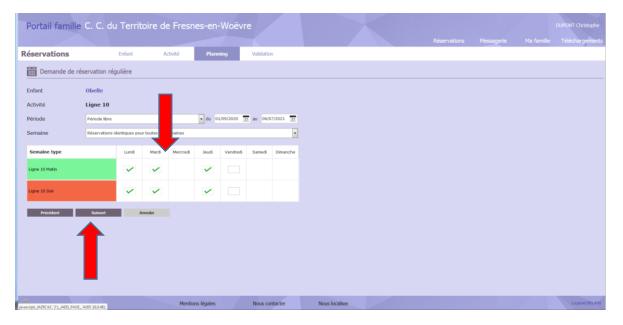


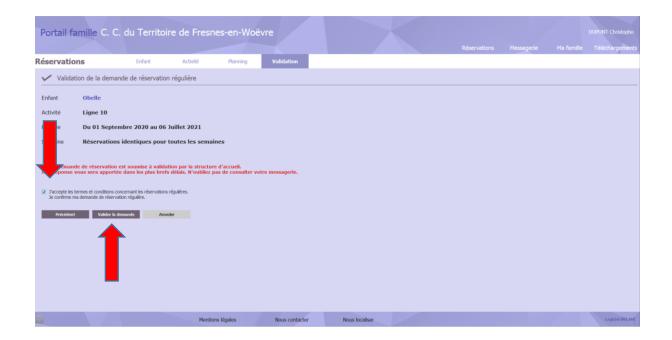
Faites attention aux dates : année 2022 - 2023 -



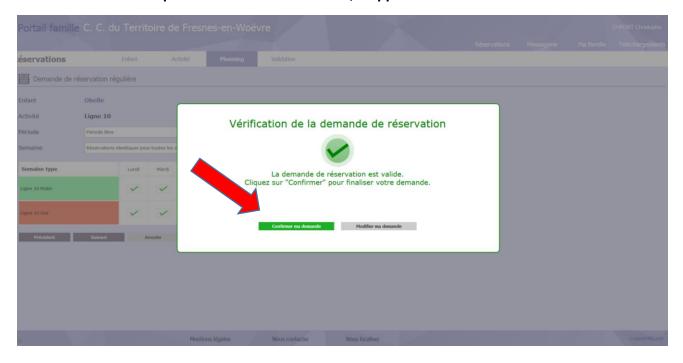
Vous aurez ensuite un tableau à cocher en fonction de votre choix.

Il est obligatoire d'effectuer votre demande de carte de transport sur le site de la région Grand Est : https://www.fluo.eu/fr/part9/transport-scolaire/121

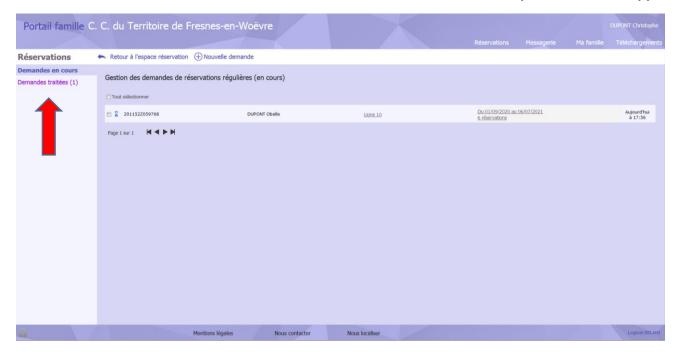




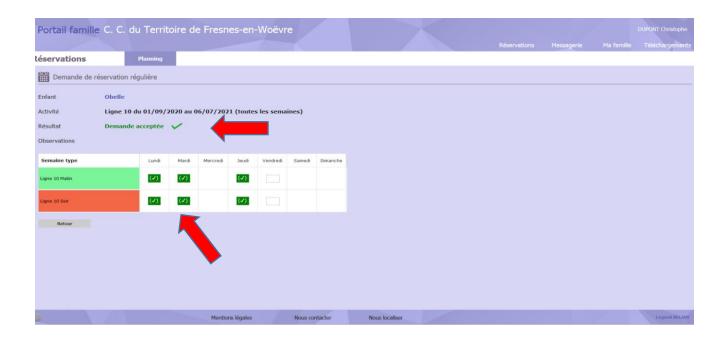
> A la fin de chaque demande de réservation, il apparaitra la fenêtre suivante :



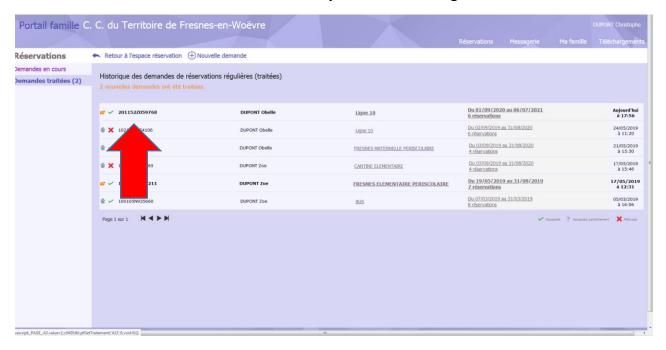
> Une information de demande de réservation en cours de traitement par nos services apparaitra :



> Une fois la demande traitée par nos services, vous aurez la confirmation de demande de réservation acceptée et d'inscription validée :



Un mail de confirmation vous sera envoyé via votre messagerie BEL AMI :



Merci d'avoir procéder à votre inscription.

LE SERVICE ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION,

Communauté de Communes Territoire de Fresnes en Woëvre.